



Une accessibilité aux équipements et services toute en nuances dans la Vienne

La quasi-totalité des habitants de la Vienne accède en moins de 14 minutes aux équipements et services dits de la vie courante. Pour les habitants des grandes aires urbaines de Poitiers et de Châtellerauld, les temps d'accès aux principaux équipements et services sont meilleurs que dans les grandes aires des départements comparables. *A contrario*, les temps d'accès sont plus longs pour les populations les plus isolées de la Vienne. L'accès aux paniers de services à destination des jeunes adultes est plus aisé dans les grandes aires urbaines. En revanche, l'accessibilité est moindre pour les équipements à destination des seniors qui vivent davantage dans les territoires isolés. Les familles, quant à elles, profitent de petites villes accueillantes avec des équipements et des services adaptés.

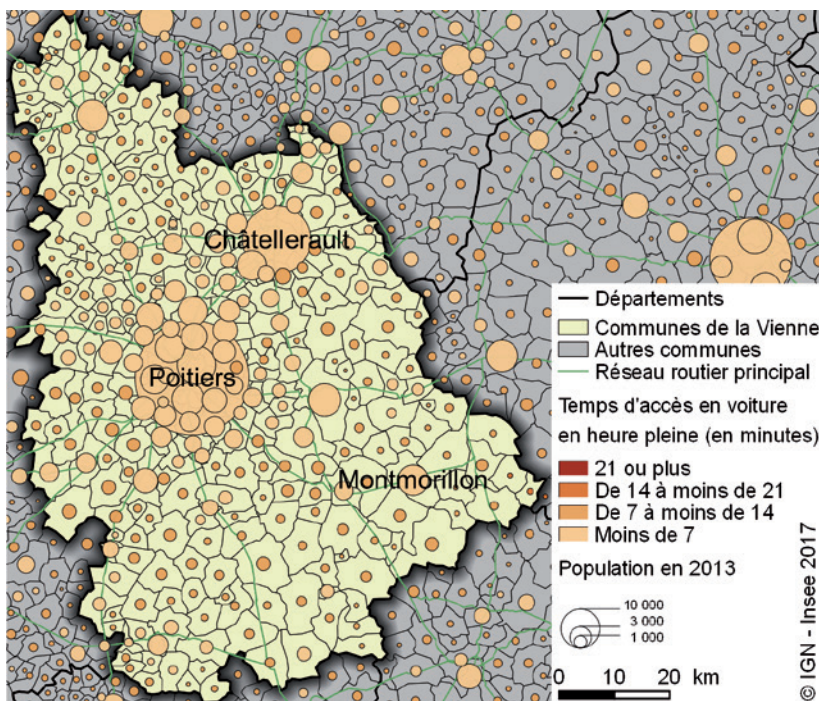
Ana-Maria Dick, Jean-Pierre Ferret, Insee

De façon générale, l'accessibilité aux équipements et services est d'autant plus importante que le territoire est densément peuplé. La forte densité de population, en offrant plus de débouchés économiques et de demande des résidents, favorise l'implantation d'équipements et d'offres de services. Ces derniers constituent à leur tour un facteur d'attractivité de la population. Dans les territoires les moins densément peuplés, ce mécanisme s'exprime plus difficilement. Les équipements et services se répartissent souvent dans des pôles historiquement structurants. Ces pôles peuvent être éloignés les uns des autres, et ne porter qu'une partie des équipements et services. Dans ces espaces, l'accessibilité est en outre conditionnée par le degré de concentration de la population autour de ces pôles.

Les questions d'accessibilité doivent aussi s'apprécier en tenant compte des profils spécifiques des habitants qui déterminent leurs besoins. Des paniers d'équipements propres à certains types de ménages peuvent ainsi être constitués, permettant d'appréhender l'adéquation entre les besoins de la population et l'offre des territoires.

1 Les services de la vie courante accessibles en moins de 14 minutes pour la plupart des habitants de la Vienne

Accessibilité aux services du panier « Vie courante »

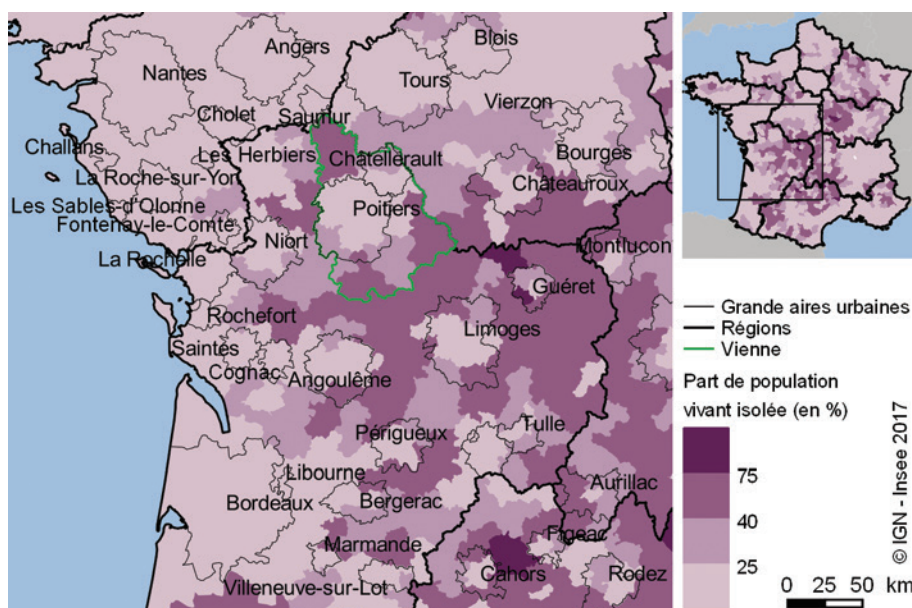


Note : les habitants de Montmorillon ont une accessibilité théorique aux services de la vie courante inférieure à 7 minutes en voiture, en délai heure pleine. Néanmoins, 7 minutes en voiture à 50 km/h équivalent environ à une heure de marche à pied... L'accessibilité est donc étroitement reliée au moyen de transport, collectif ou individuel, motorisé ou non.

Source : Insee, BPE 2013, Distancier Méric

2 Plus forte part de populations isolées dans la Vienne

Part de population vivant isolée par canton-ville



Note : les différents tons de violet rendent compte de l'isolement géographique de la population sur le territoire. Plus la couleur est intense, plus la part de population vivant isolée (moins de 25 habitants au km²) est importante dans le canton.

Source : Insee, Recensement de la population 2010

Les habitants de la Vienne accèdent en moins de 14 minutes aux services de la vie courante

Un premier panier, dit de la vie courante regroupe à la fois des commerces (boulangeries, supermarchés...), des établissements d'enseignement (écoles, collèges, lycées), des services de soins de première nécessité, des services pour les personnes âgées ou les jeunes enfants (*méthodologie*). À cet ensemble de services, quasiment toute la population de la Vienne peut accéder en moins de 14 minutes (*figure 1*).

Des temps d'accès plus élevés pour les populations les plus isolées

En réduisant le temps de trajet, 79 % des habitants de la Vienne résident à moins de 7 minutes du panier de la vie courante. Cette proportion est plus élevée de 3 points que dans les départements comparables (*méthodologie*).

Cependant, ce résultat global ne doit pas cacher de forts contrastes entre territoires. Les grandes aires urbaines de Poitiers et Châtelleraut (*définitions*), dans lesquelles résident 78 % des habitants du département, sont mieux desservies. Dans les espaces les moins peuplés, les temps d'accès peuvent être beaucoup plus importants. Notamment, pour les populations résidant dans les communes du sud et de l'est du département, aux limites de la Haute-Vienne, de l'Indre et de la Charente, ils peuvent dépasser les 21 minutes.

Dans la Vienne, les espaces très peu denses (moins de 25 habitants au km²) sont surreprésentés par rapport aux autres départements : parmi la population de

la Vienne qui vit hors des grandes aires urbaines, 40 % réside dans des espaces très peu denses (*figure 2*), proportion deux fois plus importante que dans les départements considérés semblables à la Vienne. Cette surreprésentation des espaces très peu denses explique une accessibilité aux équipements plus faible que dans le référentiel pour les populations les plus isolées de la Vienne. En plus de ces équipements de la vie courante pour tous, d'autres paniers plus ciblés ont été

définis pour approfondir l'analyse au regard des besoins spécifiques aux jeunes adultes, aux familles avec jeunes enfants ou aux seniors.

Une meilleure accessibilité pour les jeunes adultes...

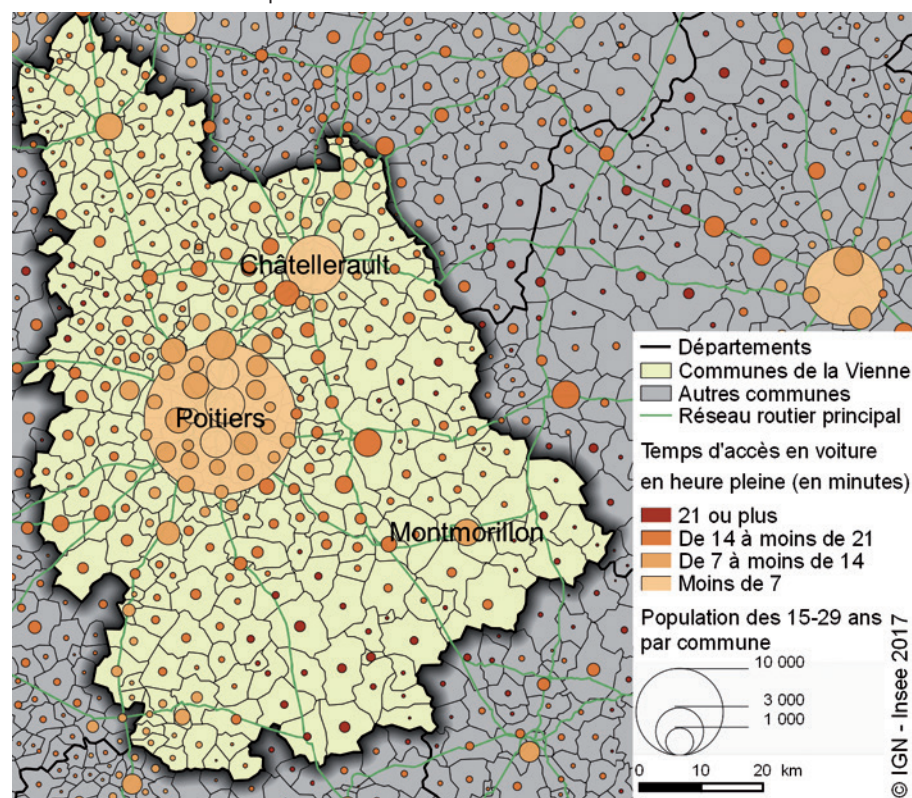
Concernant le panier pour les jeunes adultes, l'accessibilité est meilleure dans la Vienne que dans les territoires de comparaison. Elle l'est surtout au sein des zones les plus densément peuplées, c'est-à-dire au cœur des aires urbaines de Poitiers et de Châtelleraut (*figure 3*).

Dans la Vienne, près de 45 % des jeunes adultes, âgés de 15 à 29 ans, peuvent accéder en moins de 7 minutes en voiture à ce panier d'équipements auxquels ils ont le plus souvent recours. Il s'agit de biens et services en rapport avec l'accès à l'emploi, les transports, la formation, les sports et les loisirs, ainsi que les soins liés à la naissance. Dans les autres départements du référentiel, seuls 27 % des jeunes se situent à moins de 7 minutes de ce panier. La centralité de l'Université de Poitiers contribue sensiblement à cette différence. En effet, elle rassemble une forte population de jeunes, qui habite en grande partie sur l'axe Poitiers-Châtelleraut.

Pour les jeunes adultes vivant plus loin de cet axe, l'accessibilité moyenne à ce panier dépasse les 14 minutes. Ces territoires se situent principalement au nord et au sud du département, à plus de quinze kilomètres de l'axe Poitiers-Châtelleraut. Ils regroupent

3 Une meilleure accessibilité pour les jeunes adultes de l'axe Poitiers-Châtelleraut

Accessibilité aux services du panier « Jeune adulte »



Source : Insee, BPE 2013, Distantier Métrique

28 % des jeunes adultes. L'accessibilité se dégrade avec l'éloignement de l'axe. Ainsi, dans l'extrême sud du département, les bassins de vie de l'Isle-Jourdain et de Montmorillon affichent des temps d'accès moyens qui dépassent les 20 minutes. Toutefois, les jeunes résidant dans ces deux derniers territoires sont peu nombreux et ne représentent que 3 % de l'ensemble des 15-29 ans du département. Les difficultés d'accès à ce type de panier pénalisent particulièrement les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation et loin des grands pôles urbains (20 % contre 16 % dans les aires urbaines).

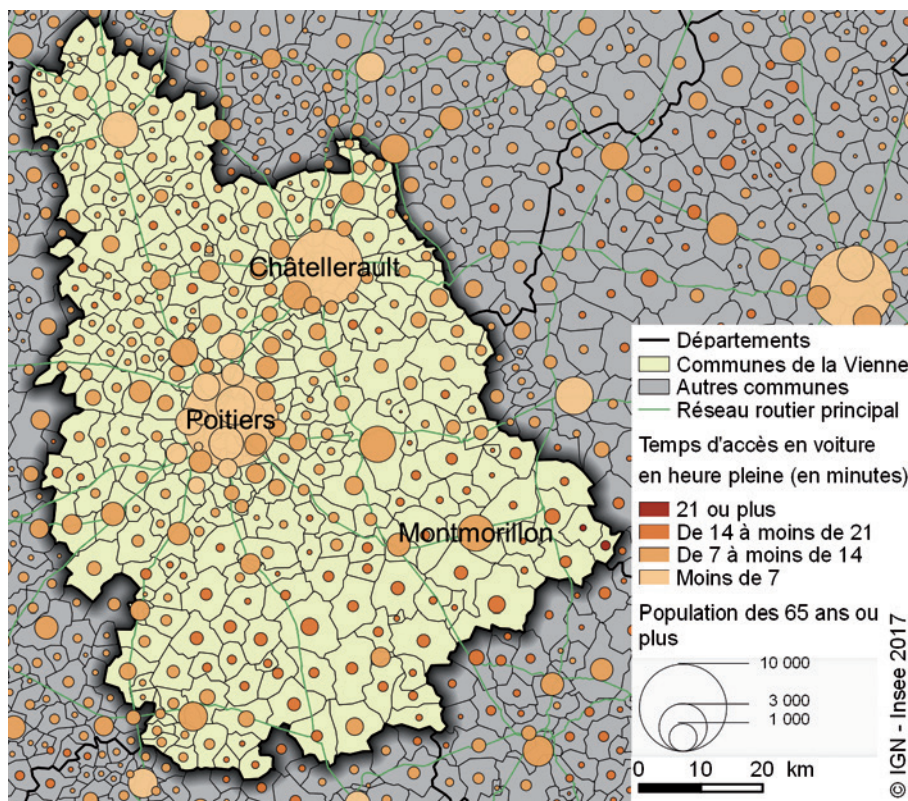
Les dynamiques démographiques à l'œuvre, si elles se poursuivent, ne devraient pas accentuer ces difficultés dans les années à venir. En effet, dans la Vienne, les jeunes adultes sont de moins en moins nombreux, et ce, quel que soit leur lieu de résidence. Ils sont en repli de 0,6 % par an dans l'espace formé par les deux aires urbaines et de 1,3 % en dehors. Cette baisse est à relier au vieillissement de la population, ce dernier n'étant que partiellement compensé par les apports migratoires.

... mais une moindre accessibilité pour les seniors

La situation est sensiblement différente pour les seniors. À l'inverse des jeunes adultes, ils sont en effet de plus en plus nombreux, et l'accessibilité au panier d'équipement qui répond à leurs besoins les plus fréquents est plus difficile. Ce panier « Senior » se

4 Une moindre accessibilité pour les seniors du sud-est du département

Accessibilité aux services du panier « Senior »



Source : Insee, BPE 2013, Distancier Méric

compose de services spécifiques et regroupe en particulier l'accès aux soins, aux sports et aux loisirs.

Dans la Vienne, 36 % des plus de 65 ans résident en moyenne à moins de 7 minutes

des équipements du panier « Senior », contre 42 % dans les territoires comparables. Et ce sont même 11 % des seniors qui ont un temps d'accès moyen à ce panier supérieur à 14 minutes, contre seulement 4 % dans les territoires comparables. Ces écarts s'expliquent par une surreprésentation des seniors dans les territoires peu denses.

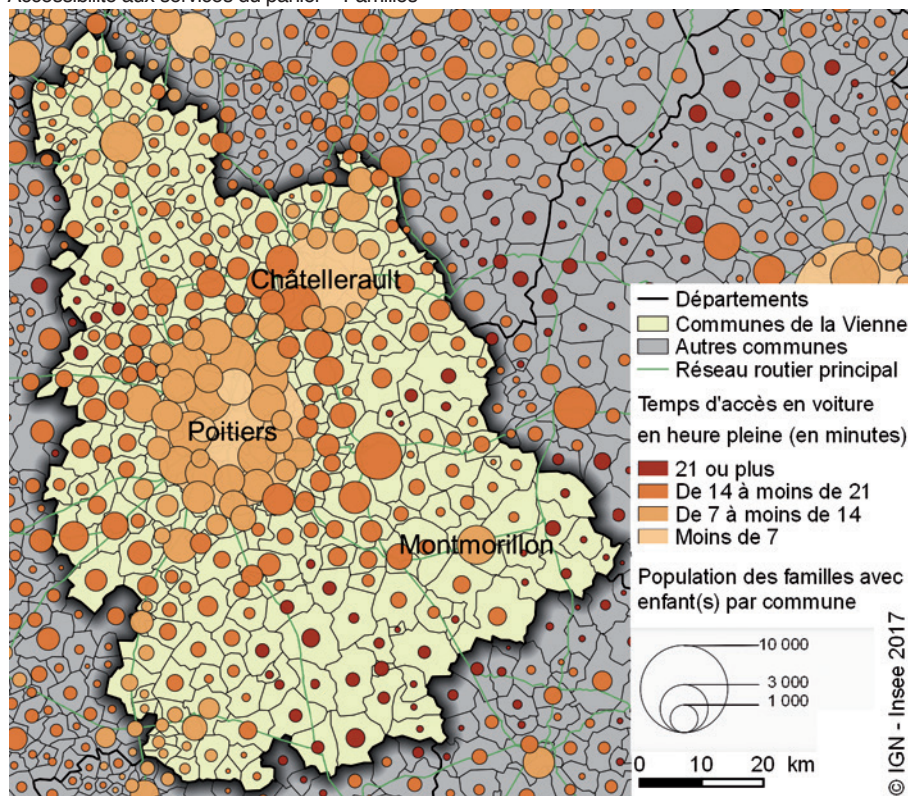
Et si la couverture est meilleure et plus homogène dans certains territoires, comme ceux entourant Poitiers, Châtelleraut, Loudun et même Civray, le sud-est de la Vienne se démarque avec un temps moyen d'accès dépassant les 15 minutes (figure 4).

Pour les seniors, les dynamiques démographiques à l'œuvre dessinent des enjeux différenciés selon les territoires. Les « jeunes » retraités de 60 à 74 ans sont de plus en plus nombreux (+ 1,9 % par an entre 1999 et 2013), mais seulement dans l'espace sous influence urbaine, qui présente une meilleure accessibilité à leurs besoins. Les retraités âgés de plus de 74 ans sont, en revanche, en progression sur tout le territoire. Cet accroissement profite des gains d'espérance de vie mais également des mobilités résidentielles. Les retraités de plus de 74 ans sont ainsi en hausse de 2,7 % dans les territoires sous influence urbaine, et de 1,4 % en dehors.

La moindre accessibilité des seniors aux services et équipements peut être encore accentuée par des difficultés de mobilité. Les enjeux portent ainsi à la fois sur l'offre et sur le développement de services d'accompagnement.

5 Un accès aux paniers d'équipements « Familles » plus difficile dans le sud-est du département

Accessibilité aux services du panier « Familles »



Source : Insee, BPE 2013, Distancier Méric

Des petites villes bien équipées pour les familles

L'accessibilité aux équipements pour les familles au cœur des aires urbaines est mieux orientée dans la Vienne que dans le référentiel. Ce panier « Familles » regroupe des équipements rendant, en général, les territoires attractifs pour les ménages avec enfants. On y retrouve en particulier l'accès à l'enseignement et aux gardes d'enfants, aux soins « mère-enfant », aux sports et aux loisirs, à l'emploi et aux transports. Sur l'ensemble du département, l'accessibilité à ce panier est néanmoins globalement moins bonne que celle aux services de la vie courante : 37 % des ménages constitués de parents avec enfants mineurs sont ainsi, en moyenne, à plus de 14 minutes des équipements du panier « Familles » (figure 5).

Les équipements pour les familles se concentrent essentiellement sur l'axe Poitiers-Châtellerauld. Mais d'autres villes en dehors de cet axe comme Civray, Loudun et Montmorillon restent accueillantes pour les familles. La présence sur ces communes d'équipements plus spécifiquement dédiés aux familles avec enfants bénéficie en outre aux territoires situés dans leur environnement proche.

Comme pour les autres paniers, aux alentours de l'Isle-Jourdain et de La Trimouille, les temps d'accès moyens dépassent les 20 minutes. Par ailleurs, à la limite des deux grandes aires urbaines, pour quelques bassins de vie, comme celui de Mirebeau, les équipements pour les familles sont plus rares alors même que l'emploi est présent.

Les familles, comme les seniors, sont de plus en plus nombreuses dans la Vienne. En

effet, le nombre de ménages avec enfants augmente de 0,9 % en moyenne par an. Dans l'espace sous influence urbaine leur nombre progresse plus fortement (+ 1,1 %), tandis qu'il reste stable dans l'espace hors influence des grandes aires urbaines. ■

Définition

Une **aire urbaine** ou « **grande aire urbaine** » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Méthodologie

Les temps d'accès aux équipements sont calculés à partir des distances routières fournies par le distancier Métrix de l'Insee. Ils ont donc un caractère théorique car, en pratique, les trajets ne se font pas forcément en voiture, et certains critères ne sont pas pris en compte dans la modélisation (lieux de travail ou de scolarisation, recherche d'une place de parking, feux rouges...). Ils permettent cependant d'appréhender des situations très diverses en matière d'accessibilité et d'enclavement des territoires.

Pour comparer le département de la Vienne, un **référentiel** a été établi. Il est composé de départements similaires sur la base de 3 critères (population du département comprise entre 300 000 et 800 000 habitants, part de la population vivant dans des territoires peu ou très peu denses comprise entre 52 % et 74 %, et part des taxes locales payées par les ménages comprise entre 75 % et 79 %). Il vise à sélectionner des départements de taille, de structure de richesse potentielle proches. Pour la Vienne, le référentiel est constitué des départements de l'Aisne, de la Charente, du Cher, de l'Eure, de l'Eure-et-Loir, des Landes, du Loir-et-Cher, de la Manche, de la Mayenne, de la Sarthe, des Deux-Sèvres, de la Somme, du Tarn, de la Vendée, des Vosges et de l'Yonne.

Sources

La **base permanente des équipements (BPE)** est destinée à fournir le niveau d'équipements et de services rendus par un territoire à la population : présence ou absence d'un équipement, densité d'un équipement, indicateur de disponibilité d'un équipement du point de vue des habitants. Quatre paniers d'équipements plus spécifiques à certains publics ont été utilisés dans cette étude : « Vie courante », « Senior », « Familles » et « Jeune adulte ». Les équipements et services ont été retenus en fonction de leur proximité, de la mobilité qu'ils impliquent, de l'importance qui leur est donnée au quotidien et de leur fréquence d'usage. Il est fondé sur l'accès au commerce de détail, aux banques, agences postales, police et gendarmerie, stations services, librairies, à l'enseignement, aux médecins généralistes et aux dentistes, aux laboratoires d'analyses médicales, aux pharmacies, aux gardes d'enfants.

Le **recensement de la population** fournit, chaque année, des résultats à partir des informations collectées lors des cinq enquêtes annuelles les plus récentes. Il couvre la France métropolitaine, les DOM et les collectivités d'outre-mer.

Pour en savoir plus

- Bertaux F., Boudrot N., « Plus de précarité dans le rural isolé », *Insee Analyses Poitou-Charentes* n° 17, juin 2015
- Dick A.-M., Ferret J.-P., Joubert M., « Une richesse portée par l'économie présentielle publique dans la Vienne », *Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine* n° 32, juillet 2016
- Baltz V., « L'accessibilité aux services de la vie courante : un temps d'accès lié à la densité de population », *Insee Analyses Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes* n° 2, janvier 2016
- Barbier M., Toutin G., Commissariat général à l'égalité des territoires, Levy D., Insee, « L'accès aux services, une question de densité des territoires », *Insee Première* n° 1579, janvier 2016

Insee Nouvelle-Aquitaine
5, rue Sainte-Catherine
BP 557 - 86020 Poitiers Cedex

Directrice de la publication :
Fabienne Le Hellaye

Rédacteur en chef :
Jean Sebban

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon
ISSN : 2492-6876
© Insee 2017

